

REGLEMENT

# 24<sup>ème</sup> COURSE DE COTE de la Sumène

11 & 12  
2024  
Mai



3<sup>ème</sup> édition  
VHC



8h : Essais  
13h30 : Course

AVEC LE CONCOURS DES MUNICIPALITÉS DE  
ST JULIEN CHAPTEUIL & ST PIERRE EYNAC (43)



www.atelier  publicite.com

**LOXAM**

Exigez plus de la location

AGENCE DU PUY EN VELAY

04 71 04 04 04



SAISIMAT MÉCA VENTE TRAVAUX PUBLICS  
ACHAT - VENTE - RÉPARATION  
ENTRETIEN - DÉPANNAGE MATÉRIEL TP  
04 71 61 66 15  
43330 PONT-SALOMON

Contrôle Technique  
**Blavozy**  
VL - VUL - 4X4  
CAMPING CAR - GAZ - GPL  
ELECTRIQUE - HYBRIDE  
Marie Jean Pierre  
04 71 05 31 50  
ZONE INDUSTRIELLE ST GERMAIN LAPRADE

**GARAGE PEYRELON**  
43260 LACHAMPS  
04 71 09 69 08  
VL - PL



# 24° COURSE DE CÔTE REGIONALE DE LA SUMENE

11 ET 12 MAI 2024

## REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les 11 et 12 Mai 2024, avec le concours de l'Ecurie Vellave, des communes de Saint Julien Chapteuil et de Saint Pierre Eynac, une compétition automobile régionale dénommée :

### 24° COURSE DE CÔTE REGIONALE DE LA SUMENE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation FFSA N°153 délivré en date du 19/02/24 par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne.

Cette compétition compte pour la Coupe de France de la Montagne 2023 coef. 1, le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et pour le Challenge de l'ASA ONDAINE

#### Organisateur administratif

Nom : ASA Ondaine

Adresse : BP 35 42704 FIRMINY

#### Organisateur technique

Nom : Ecurie Vellave

Adresse : 5 route du Puy 43260 SAINT JULIENCHAPTEUIL

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

Président du collège des commissaires sportifs	Mr Armand AGOSTINHO	Lic 12775
Commissaires sportifs	Mme Yvette CECILLON	Lic 11374
	Mr Christophe ARSAC	Lic 3591
Stagiaire	Mr Charles BOURDON	Lic 221401
Secrétaire du collège	Mme Martine CELLE	Lic 196664
Directeur de course	Mme Evelyne LAPALUS	Lic 220303
Directeur de course adjoint	Mr Pascal LAFOND	Lic 227446
Commissaire technique responsable	Mr Hervé CANTAT	Lic 207953
Commissaires techniques adjoints	Mr Dominique MONNIER	Lic 55260
	Mr Matthieu MACCOLINI	Lic 228892
Chargé de la mise en place des moyens	Mr Daniel MARIE	Lic 113661
Chargé des relations avec les concurrents	Mme Joëlle ALLEMAND	Lic 16382
Chargé des commissaires de route	Mr Gaëtan LASSABLIERE	Lic 237359
Chronométreurs	Mr Alain SIGAUD	Lic 53859
	Mr Jean-Louis VERDIER	Lic 237168
	Mlle Charlène VALLA	Lic 221537

### 1.2P. HORAIRES

- **Clôture des engagements** : le mardi 7 mai 2024 à minuit (le cachet de la Poste faisant foi).
- **Publication de la liste des engagés** : le jeudi 9 mai 2024
- **Vérifications administratives** : le samedi 11 mai 2024 de 14h00 à 19h00 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à St Julien Chapteuil et le dimanche 12 mai 2024 de 7h00 à 8h00 (conditions Art 1.3P) au Garage ABRIAL, à St Julien Chapteuil.
- **Vérifications techniques** : le samedi 11 mai 2024 de 14h00 à 19h15 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot

Citroën à St Julien Chapeuil et le dimanche 12 mai 2024 de 7h00 à 8h15 au Garage ABRIAL, à St Julien Chapeuil.

- **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais** : le 12 mai 2024 à 8 h 45 au parc départ.
- **Briefing commissaires** : le dimanche 12 mai 2024 à 8h00 sur la ligne de départ
- **Essais chronométrés** : le dimanche 12 mai 2024 de 9h00 à 13h00
- **Briefing des pilotes** : le dimanche 12 mai 2024 à 8h45 sur la ligne de départ
- **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course** : le dimanche 12 mai 2024 à 13h00 au parc départ.
- **Course** :
  - 1° montée : le dimanche 12 mai 2024 à partir de 13h30
  - 2° montée : le dimanche 12 mai 2024 à partir de 15h30
  - 3° montée : le dimanche 12 mai 2024 à partir de 17h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- **Affichage des résultats provisoires** : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- **Remise des prix** : le dimanche 12 mai 2024 à l'issue du délai de réclamation à proximité de la ligne de départ.  
Les concurrents recevront leur coupe, les chèques seront envoyés par courrier au plus tard 5 jours après la fin de la compétition, le palmarès sera disponible sur le site de l'écurie vellave et sur le site de l'ASA Ondaine.
- **Réunions du Collège des Commissaires Sportifs** :  
Réunion 1 le samedi 11 mai 2024 à 18h00 Garage Abrial St Julien Chapeuil.  
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 11 mai 2024 de 14h00 à 19h00 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à Saint Julien Chapeuil et le dimanche 12 mai 2024 de 7h00 à 8h00, **à titre exceptionnel pour les pilotes ayant transmis une demande manuscrite justifiée avec leur bulletin d'engagement**, au Garage ABRIAL, à Saint Julien Chapeuil

Vérifications techniques le samedi 11 mai 2024 de 14h00 à 19h15 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à Saint Julien Chapeuil, et le dimanche 12 mai 2024 de 7h00 à 8h15 au Garage ABRIAL, à Saint Julien Chapeuil.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Abrial.

Adresse 5 route du Puy – 43260 – SAINT JULIEN CHAPTEUIL

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 12 mai 2024 à 8 heures 15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pesage des voitures libre le samedi 11 mai 2024 de 14h00 à 19h15 au Garage ABRIAL, 5 Route du Puy à Saint Julien Chapeuil et le dimanche 12 mai 2024 de 7h00 à 8h15 au Garage ABRIAL, 5 Route du Puy à Saint Julien Chapeuil.

### 1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

- Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes.
- Les voitures non couvertes par une assurance seront transportées sur remorque jusqu'au parc de départ.
- Tout concurrent dont l'attitude, pendant l'épreuve ou lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ces propos, par ses actes ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le collège des commissaires sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ECURIE VELLAVE**  
Garage ABRIAL  
5, Route du Puy  
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL  
Tél. : 06 50 70 36 33 – 06 65 13 71 89  
E-mail : [ecurievellave@orange.fr](mailto:ecurievellave@orange.fr)

**Jusqu'au mardi 7 mai 2024 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.**

Les droits d'engagement sont fixés à **190 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle des organisateurs et à 380 € sans cette publicité. Les frais de participation sont fixés à **170 € pour les membres de l'ASA ONDAINE ou ECURIE VELLAVE**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement. Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **50 (CINQUANTE)**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

**Vérifications le dimanche à titre exceptionnel pour les pilotes ayant transmis une demande manuscrite justifiée avec leur bulletin d'engagement.**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 (modernes et VHC)

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) sera communiquée ultérieurement

Publicité optionnelle sera communiquée ultérieurement

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La course de côte régionale de la SUMENE se déroule sur la RD 26 et la RD 261

La course se déroulera en 3 montées de course obligatoires (sauf cas de force majeure dûment constaté et accepté par le collège des commissaires sportifs sous peine de sanctions décidées par ce dernier).

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'art 7 du règlement standard.

**Départ** : 100 mètres après le pont de la Sumène sur RD 26

**Arrivée** : Borne kilométrique n° 5 sur RD 261

**Pente moyenne** : 7 %

**Longueur du parcours** : 1498 m

**Modalité de retour au départ** : Par l'itinéraire de l'épreuve sous les ordres du directeur de course.

**Parc de départ** : Sur RD 26 depuis le pont sur la Sumène jusqu'à 50 m avant la ligne de départ.

**Parc d'arrivée** : sur RD 261 600 m après la ligne d'arrivée jusqu'au lieu-dit Les Saucés.

#### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

Les concurrents accèderont au départ par la RD 26 depuis les parcs concurrents jusqu'au pont sur la Sumène.

#### **6.3P. FILE DE DEPART**

Sur RD 26 depuis le pont sur la Sumène jusqu'à 50 m avant la ligne de départ.

Rappel : Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur ordre prévu. Le concurrent qui ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

Les concurrents devront impérativement se ranger sur le côté droit de la route en montant.

#### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents seront situés au lieu-dit Sumène pour les voitures fermées et sur les bas-côtés de la RD 26 depuis les dernières maisons du lieu-dit Sumène jusqu'au pont sur la Sumène pour les autres véhicules.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du samedi 11 mai 2024 à 14h00.

Les remorques devront être garées dans les prés prévus à cet effet au lieu-dit Sumène.

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD 26 entre la ligne de départ et le carrefour RD 26 - RD 261.

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications : au parc des vérifications
- pendant les essais et la course : au parc de départ
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au parc fermé final

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant les vérifications, permanence téléphonique au 06 50 70 36 33 – 06 65 13 71 89

Pendant la compétition une permanence au podium de départ Tél : 06 50 70 36 33 – 06 65 13 71 89

Centre de secours le plus proche :

**Hôpital Emile Roux bd Dr Chantemesse 43000 LE PUY EN VELAY**

**Tél : 15 ou : 04 71 04 32 10**

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au podium de départ le dimanche 12 mai 2024 à 8h45. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

#### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des courses de côte.

La procédure de départ est aux feux tricolores.

#### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

### ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
- un classement féminin

### ARTICLE 10P. PRIX

Les prix suivants seront distribués :

<b>SCRATCH</b>	<b>1°</b>	<b>2°</b>	<b>3°</b>	
SERIE A	230	170	120	
<b>SCRATCH</b>	<b>1°</b>	<b>2°</b>	<b>3°</b>	
SERIE B	230	170	120	
<b>GROUPEs</b>	<b>1°</b>			
+ de 5 partants	100			
<b>CLASSES</b>	<b>1°</b>	<b>2°</b>	<b>3°</b>	<b>4°</b>
De 1 à 2 partants	100			
De 3 à 5 partants	130	70		
De 6 à 9 partants	170	120	80	
10 partants et plus	190	140	100	70
<b>FEMININ</b>	<b>1°</b>	<b>2°</b>	<b>3°</b>	
	100	80	50	

**Les prix sont cumulables.**

**Les coupes ne sont pas cumulables.**

Deux coupes seront attribuées à deux commissaires par tirage au sort.

**Tous les concurrents recevront une coupe**

La remise des prix se déroulera le dimanche 12 mai 2024 à l'issue du délai de réclamation à proximité de la ligne de départ.

*Moins de CO<sub>2</sub>, Bougez malin, Covoiturez*



# 3° COURSE DE CÔTE REGIONALE VHC DE LA SUMENE

11 ET 12 MAI 2024

## REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les 11 et 12 Mai 2024, avec le concours de l'Ecurie Vellave, des communes de Saint Julien Chapteuil et de Saint Pierre Eynac, une compétition automobile régionale dénommée :

### 3° COURSE DE CÔTE REGIONALE VHC DE LA SUMENE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation FFSA N°153 délivré en date du 19/02/24 par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne.

Cette compétition compte pour la Coupe de France de la Montagne 2023 coef. 1, le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et pour le Challenge de l'ASA ONDAINE

#### Organisateur administratif

Nom : ASA Ondaine

Adresse : BP 35 42704 FIRMINY

#### Organisateur technique

Nom : Ecurie Vellave

Adresse : 5 route du Puy 43260 SAINT JULIENCHAPTEUIL

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

Idem épreuve course de côte régionale

Directeur de course	Mme Evelyne LAPALUS	Lic 220303
Commissaire technique responsable	Mr Matthieu MACCOLINI	Lic 228892
Commissaires techniques adjoints	Mr Dominique MONNIER	Lic 55260
	Mr Hervé CANTAT	Lic 207953

### 1.2P. HORAIRES

- **Clôture des engagements** : le mardi 7 mai 2024 à minuit (le cachet de la Poste faisant foi).
- **Publication de la liste des engagés** : le jeudi 9 mai 2024
- **Vérifications administratives** : le samedi 11 mai 2024 de 14h00 à 19h00 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à Saint Julien Chapteuil et le dimanche 12 mai 2024 de 7h00 à 8h00 (conditions Art 1.3P) au Garage ABRIAL, à Saint Julien Chapteuil.
- **Vérifications techniques** : le samedi 11 mai 2024 de 14h00 à 19h15 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à Saint Julien Chapteuil et le dimanche 12 mai 2024 de 7h00 à 8h15 au Garage ABRIAL, à Saint Julien Chapteuil.
- **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais** : le 12 mai 2024 à 8 h 45 au parc départ.
- **Briefing commissaires** : le dimanche 12 mai 2024 à 8h00 sur la ligne de départ
- **Essais chronométrés** : le dimanche 12 mai 2024 de 9h00 à 13h00
- **Briefing des pilotes** : le dimanche 12 mai 2024 à 8h45 sur la ligne de départ
- **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course** : le dimanche 12 mai 2024 à 13h00 au parc départ.
- **Course** : 1° montée : le dimanche 12 mai 2024 à partir de 13h30

**2° montée** : le dimanche 12 mai 2024 à partir de 15h30

**3° montée** : le dimanche 12 mai 2024 à partir de 17h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Les VHC partent avant les modernes.

- **Affichage des résultats provisoires** : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- **Remise des prix** : le dimanche 12 mai 2024 à l'issue du délai de réclamation à proximité de la ligne de départ.  
Les concurrents recevront leur dotation, le palmarès sera disponible sur le site de l'écurie vellave et sur le site de l'ASA Ondaine.
- **Réunions du Collège des Commissaires Sportifs** :  
Réunion 1 le samedi 11 mai 2024 à 18h00 Garage Abrial St Julien Chapeuil.  
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 11 mai 2024 de 14h00 à 19h00 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à Saint Julien Chapeuil et le dimanche 12 mai 2024 de 7h00 à 8h00 à **titre exceptionnel pour les pilotes ayant transmis une demande manuscrite justifiée avec leur bulletin d'engagement**, au Garage ABRIAL, à Saint Julien Chapeuil

Vérifications techniques le Samedi 11 mai 2024 de 14h00 à 19h15 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à Saint Julien Chapeuil, et le dimanche 12 mai 2024 de 7h00 à 8h15 au Garage ABRIAL, à Saint Julien Chapeuil.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Abrial

Adresse 5 route du Puy – 43260 – SAINT JULIEN CHAPTEUIL

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 12 mai 2024 à 8 heures 15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pesage des voitures libre le samedi 11 mai 2024 de 14h00 à 19h15 au Garage ABRIAL, 5 Route du Puy à Saint Julien Chapeuil et le dimanche 12 Mai 2024 de 7h00 à 8h15 au Garage ABRIAL, 5 Route du Puy à Saint Julien Chapeuil.

### 1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes.

Les voitures non couvertes par une assurance seront transportées sur remorque jusqu'au parc de départ.

Tout concurrent dont l'attitude, pendant l'épreuve ou lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ces propos, par ses actes ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le collège des commissaires sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ECURIE VELLAVE**

Garage ABRIAL

5, Route du Puy

43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

Tél. : 06 50 70 36 33 – 06 65 13 71 89



**Jusqu'au mardi 7 mai 2024 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.**

Les droits d'engagement sont fixés à **150 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle des organisateurs et à 380 € sans cette publicité. Les frais de participation sont fixés à **130 € pour les membres de l'ASA ONDAINE ou ECURIE VELLAVE**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement. Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **50** (modernes et VHC confondus), les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH.

**Vérifications le dimanche à titre exceptionnel pour les pilotes ayant transmis une demande manuscrite justifiée avec leur bulletin d'engagement**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 100 (modernes et vhc)

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

### 4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard course de côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard course de côte.

### 4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du code sportif international et tableau de sécurité FFSA.

### 4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) : sera communiquée ultérieurement

Publicité optionnelle sera communiquée ultérieurement

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing aura lieu au podium de départ le 12 mai 2024 à 8h45.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de postes est obligatoire.

### 7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENT

### Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

### Pour la course

La compétition se disputera en 3 montées et le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur une montée. Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course.

**Il ne sera pas établi de classement général.** La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

**Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.**

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- un classement série A et série B séparées,
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,  
**Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).**

## ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

### 10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le 12 mai 2024, au plus tard 1h½ après l'arrivée de la dernière manche de course VHC

Moins de CO<sub>2</sub>,  
Bougez malin,  
Covoiturez

